

Article 3 du décret n°2022-1712 du 29 décembre 2022 relatif au passeport de prévention et à sa mise à la disposition de l'employeur – Passeport de prévention

Date de mise à jour : 26 Août 2025

Notre analyse

La loi du 2 août 2021 visant à renforcer la prévention en santé au travail dans les entreprises a créé le passeport prévention.

Les employeurs déclarent dans le passeport prévention les formations relatives à la prévention des risques professionnels suivies dispensées à leurs travailleurs, les organismes de formation y renseignent également les formations qu'ils dispensent sur ces thèmes, et le titulaire d'un compte personnel de formation y inscrit les formations ou les diplômes obtenus et suivis de sa propre initiative, et ce, par l'intermédiaire de services dématérialisés dédiés respectivement aux déclarations des employeurs et des organismes de formations et aux déclarations du titulaire d'un compte personnel de formation

Le Passeport de prévention s'intègre à Mon Compte Formation, la plateforme publique pilotée par la Caisse des Dépôts.

Article 3 du décret n°2022-1712 du 29 décembre 2022 relatif au passeport de prévention et à sa mise à la disposition de l'employeur – Passeport de prévention

Les formations mentionnées à l'[article L. 4141-5 du code du travail](#) sont renseignées par l'intermédiaire de services dématérialisés, intégrés au système d'information du compte personnel de formation mentionné à l'article L. 6323-8 et dédiés respectivement aux déclarations des employeurs et des organismes de formations et aux déclarations du titulaire d'un compte personnel de formation mentionné à l'article L. 6323-1.

La Caisse des dépôts et consignations définit les conditions générales d'utilisation des services dématérialisés mentionnés au précédent alinéa.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Plaquette de présentation «
Passeport prévention »,
Ministère en charge du
travail, Caisse des Dépôts

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Portail d'information du
Passeport de prévention

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Le passeport de prévention
: quel contenu et quelles
modalités de mise en
œuvre ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil